

CADRE NATIONAL POUR LES SERVICES CLIMATIQUES (CNSC) CLIMAT ET REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES



SITUATION DES CATASTROPHES ENREGISTRÉES DUES AUX ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES AU 31 OCTOBRE 2023

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la collaboration entre la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), les activités de l'année 2023 des Cinq groupes thématiques du Cadre National pour les Services Climatiques (CNSC) ont été relancées. C'est dans ce contexte que le groupe « Climat Gestion de risques de catastrophes » élabore son cinquième bulletin sur le thème : « Situation des catastrophes enregistrées et dues aux événements climatiques extrêmes au 31 octobre 2023 ». Le mois d'octobre s'est distingué par des pics de température et des vents forts relevés dans certaines localités. Des cas de feux de végétation ont également été signalés en divers endroits.

II. DONNÉES ET SOURCES

Les données pluviométriques proviennent de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN). Les données sur les catastrophes liées aux feux de végétation ont été fournies par la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP), la Direction Générale de la Protection civile (DGPC) et le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage.

III. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie du travail est articulée en quatre points :

- Collecte, traitement et analyse des données par les points focaux ;
- Elaboration du bulletin par les points focaux ;
- Validation du bulletin en plénière par le groupe de travail ;
- Edition et diffusion du bulletin par la DMN.

IV. SITUATION CLIMATIQUE

4.1 Situation pluviométrique du début de la saison au 31 octobre 2023

Des précipitations faibles ont été enregistrées au cours du mois d'octobre 2023 dans quelques localités de la bande agricole du pays, avec des quantités allant de 1 à 50 mm. Cette rareté de pluie signale la fin de la saison des pluies. Le cumul pluviométrique saisonnier au 31 octobre 2023 a varié entre 132 mm à Agadez et 817 mm à Gaya. Les cumuls les plus significatifs (supérieurs à 500mm) ont été observés sur les postes de Gaya, Sabon Gari (Yélou), Dioundiou, Bengou, Falmeye, Maradi, Tessaoua, Guidan Roumji, Madarounfa, Magaria, Myrriah, Damagaram Takaya et Dogo (**Figure 1**).

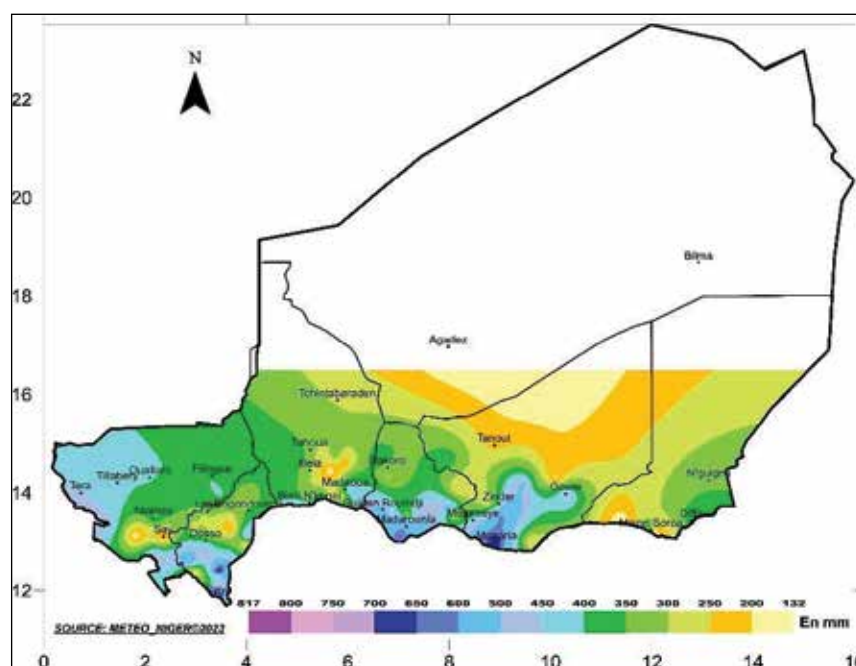


Figure 1 : Cumul pluviométrique saisonnier au 31 octobre 2023

4.2 Cumul pluviométrique saisonnier au 31 octobre 2023 comparé à 2022

Le cumul pluviométrique saisonnier au 31 octobre 2023, comparé à celui de l'année précédente à la même date est globalement déficitaire sur la bande agricole du pays. Toutefois, des cumuls excédentaires à équivalents sont observés sur les localités des régions de Niamey (Niamey), de Tahoua (Birni konni, Tounfafi), de Zinder (Belbedji, Magaria, Myrriah, Damagaram Takaya, Dogo, Kantché), de Maradi (Guidan Roudji, Tessaoua, Bermou, Madarounfa, Dargue, Sae Saboua), de Dosso (Falmey, Farey, Sabon Gari, Bengou) et la majeure partie de la région de Tillabéri (**Figure 2**).

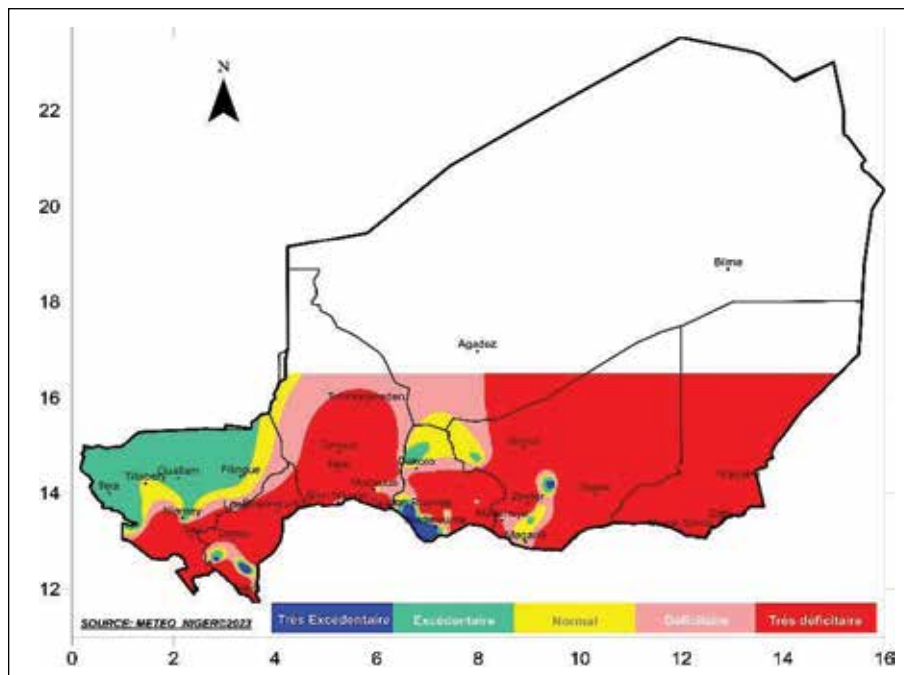


Figure 2 : Cumul pluviométrique au 31 octobre 2023 écart par rapport à 2022

4.3 Cumul pluviométrique saisonnier au 31 octobre 2023 comparé à la Normale 1991-2020

Le cumul pluviométrique saisonnier au 31 octobre 2023 comparé à la moyenne 1991-2020 à la même date est globalement excédentaire à équivalent sur la majeure partie de la bande agricole du pays. Néanmoins, les déficits les plus importants sont observés sur une partie des régions de Zinder (Mallaoua, Dogo Dogo, kona, kantché, Tirmini), Maradi (Gazaoua, Chadakori, Ourafane), Tahoua (Tsernaoua , Dogueraoua, Malbaza, Garhanga, Birni konni), Diffa (Mainé Soroa, Cheri) et la partie centre, centre-Est des régions du fleuve, à l'exception de la localité de Sabon Gari (Yélou) (**Figure 3**).

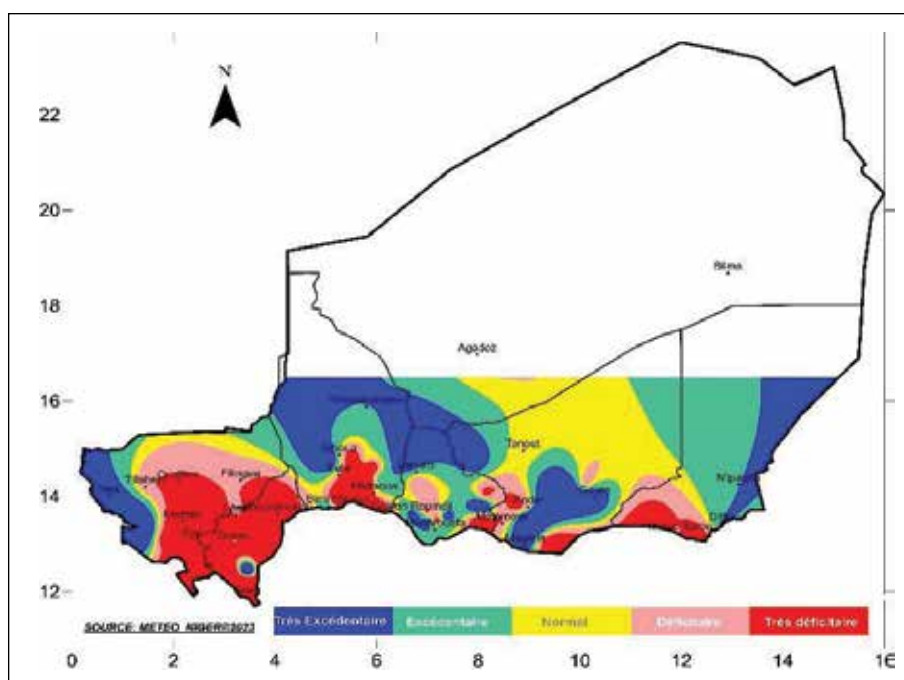


Figure 3 : Cumul pluviométrique au 31 octobre 2023 et écart par rapport à la normale 1991-2020

4.4 Pics de vents

Comme pour les précipitations enregistrées au cours du mois d'octobre, marquant la fin de la saison des pluies, il y a eu un renforcement des vents. Ces derniers ont été par moments accompagnés de soulèvements de poussière et d'incendies dans certaines localités du pays. Notamment, pendant la deuxième décennie d'octobre, la vitesse des vents a varié de 3 m/s à Birni N'Konni à 17 m/s à Magaria. Les pics de vitesse les plus élevés ont été enregistrés dans les régions de Diffa, Zinder, Agadez, Maradi, Tahoua et Tillabéri (**figure 4**).

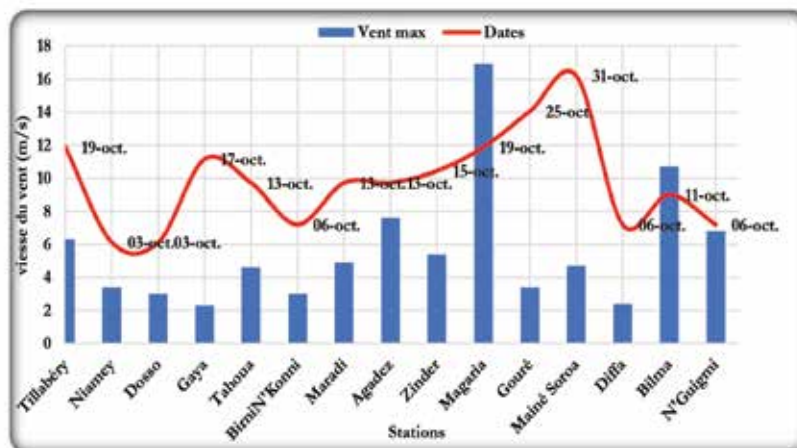


Figure 4 : Pics de vents d'octobre 2023

4.5 Anomalies de l'humidité relative

L'anomalie de l'humidité relative du mois d'octobre 2023 par rapport à la normale et à l'année précédente révèle une anomalie négative sur les stations de Tillabéri, Zinder, Tahoua, Dosso, Birni N'Konni, Diffa et Agadez. Il est à noter que le mois d'octobre 2023 a été plus sec que la moyenne et que l'année précédente durant la même période dans ces mêmes stations, comme l'indiquent les (**figures 5 et 6**).

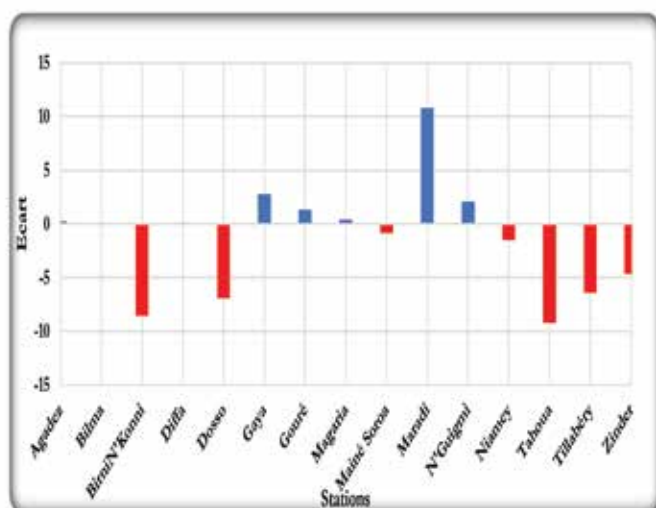


Figure 5 : Anomalies de l'humidité relative du mois d'Octobre 2023 par rapport à la normale 1991-2020.

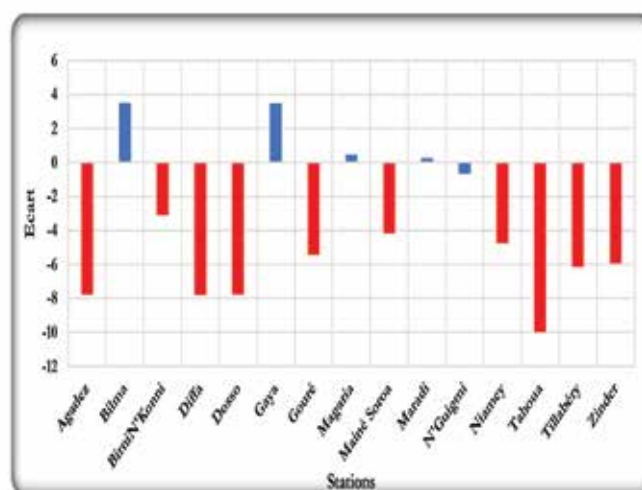


Figure 6 : Anomalies de l'humidité relative du mois d'Octobre 2023 par rapport à l'année 2022.

V. CAS DE CATASTROPHES ENREGISTRÉES AU 31 OCTOBRE 2023

5.1 Feux de végétation enregistrés à la date du 31 octobre 2023

À l'échelle nationale, six (6) régions ont été concernées par les feux de végétation : Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder. En ce qui concerne les superficies affectées par ces feux entre septembre et octobre 2023, un total de 112 686,84 hectares ont été incendiés. La région de Tahoua a subi la plus grande perte de superficie avec 57 973 hectares, suivie de Zinder avec 47 316,8 hectares et Agadez avec 5 319,61 hectares. La superficie totale de biomasse brûlée dans le pays s'élève à 6 817,58 hectares. La région de Maradi est la plus touchée avec 4 105 hectares détruits, suivie par Agadez avec 2 618,58 hectares et Tahoua avec 94 hectares, comme le détaille le tableau 1.

Tableau 1 : Superficies brûlées (en ha) par région entre septembre et octobre 2023

Régions	Département	Communes	Superficie (ha)	Biomasse brûlée (TMS)
Agadez	2	2	5319,61	2618,58
Diffa	1	1	17	
Maradi	3	5	1808,75	4105
Tahoua	4	4	57973	94
Tillabéri	1	1	251,68	
Zinder	4	4	47316,8	
Total	15	17	112686,84	6817,58

5.2 Feux de végétation enregistrés en 2023 comparés à ceux de l'année 2022

Au total, 112 686,84 hectares de superficies brûlées ont été enregistrés en 2023, contre 70 014,1 hectares en 2022, ce qui représente un écart de 42 672,74 hectares. La région de Tahoua est la plus affectée avec 57 973 hectares en 2023 contre 18 539,79 hectares en 2022, montrant un écart de 39 433,21 hectares (**Tableau 2**).

Tableau 2 : Nombre de localités touchées par les feux de végétation en 2023 comparé à 2022

Régions	Département 2022	Département 2023	Communes 2022	Communes 2023	Superficie (ha) 2022	Superficie (ha) 2023	Biomasse brûlée (TMS) 2022	Biomasse brûlée (TMS) 2023
Agadez	3	2	2	2	2987,95	5319,61	40,76	2618,58
Diffa	0	1	0	1	0	17	0	
Maradi	3	3	3	5	214,36	1808,75		4105
Tahoua	4	4	4	4	18 539,79	57 973		94
Tillabéri	0	1	0	1	0	251,68	0	
Zinder	1	4	1	4	48272	47 316,8	36131	
Total	11	15	10	17	70 014,1	112 686,84	36 171,76	6 817,58

VI. ANALYSE

Le mois d'octobre a été caractérisé par des précipitations faibles sur l'ensemble du pays, ainsi que par l'apparition de l'harmattan, marqué par un renforcement des vents en surface et par des soulèvements de poussière. Cette période a également vu le déclenchement de feux de végétation dans certaines zones. Concernant les communes touchées, les régions de Zinder et de Tahoua ont compté respectivement cinq (5) communes (Belbedji, Damagaram Takaya, Kelle, Tanout et Tandyhia pour Zinder) et quatre (4) communes (Abalak, Keita, Tillia et Tchintabaraden pour Tahoua) affectées. La commune de Tillia, dans la région de Tahoua, a été la plus affectée avec 56 036 hectares brûlés, suivie par la commune de Tarka, avec 31 286,58 hectares, dans la région de Zinder. À noter, les incendies survenus dans la commune de Dessa, dans la région de Tillabéri, ont été causés par des actes criminels liés au banditisme armé.

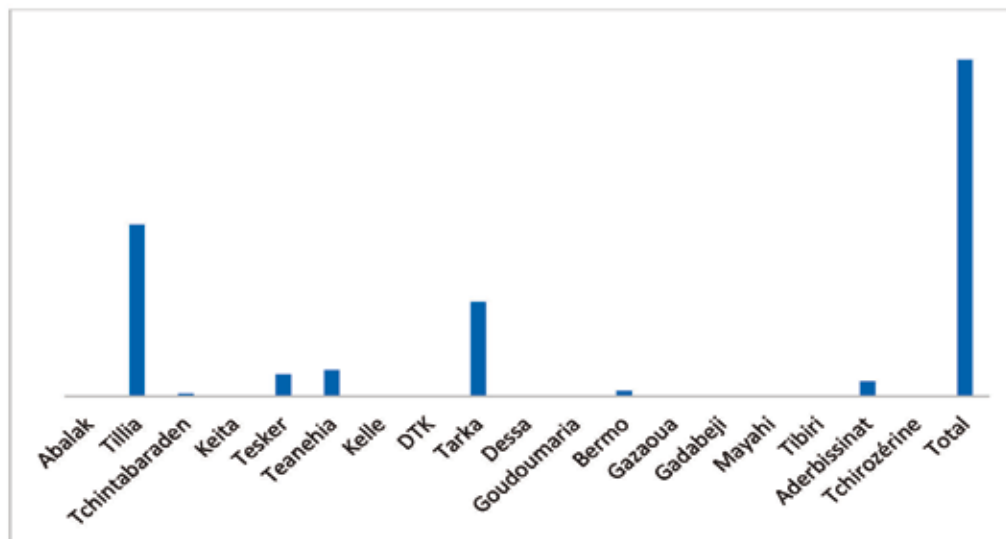


Figure 7 : Répartition des communes selon les superficies brûlées

VII. SYNTHÈSE

Le mois d'octobre a été marqué par de faibles précipitations, de vents modérés à forts suivis des pics de température par endroits et un déficit d'humidité relative par rapport à la normale 1991-2020 et à l'année passée.

Ces conditions climatiques ont entraîné une recrudescence de feux de végétation signalés dans 17 communes réparties dans 15 départements de 6 régions (Agadez, Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder) au cours des mois de septembre et octobre 2023.

VIII. PERSPECTIVES

Pour le mois de novembre 2023, la Direction de la Météorologie Nationale prévoit :

- une baisse significative des températures. Plus précisément, les températures maximales peuvent atteindre entre 27 et 32 degrés Celsius, tandis que les températures minimales pourraient chuter jusqu'à 15°C. Ces prévisions peuvent toutefois varier selon les régions.
- un renforcement des vents en surface, qui pourraient être accompagnés de soulèvements de poussière à travers le pays. Ces vents peuvent être modérés à forts et contribuer à rendre l'air sec.

Il est essentiel de prendre en compte que les conditions météorologiques sont susceptibles de changer. Ainsi, il est recommandé de se référer régulièrement aux prévisions météorologiques pour des informations à jour et précises.

IX. AVIS ET CONSEILS

Au regard des dégâts déjà enregistrés et au renforcement des vents attendus, il est recommandé de :

- Sensibiliser les communautés à une gestion optimale du fourrage ;
- Éviter d'allumer des feux en brousse et de les laisser sans surveillance ;
- Éviter de jeter des mégots de cigarette allumés ;
- Protéger la nourriture, les personnes vulnérables et les animaux des effets de la poussière ;
- Diffuser des bulletins d'alerte en cas de vents forts persistants et de variation importante des températures.

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE BULLETIN

DMN: DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE

DGPV: DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

DNPGCA: DISPOSITIF NATIONAL DE GESTION ET DE PREVENTION DES CRISES ALIMENTAIRES

CC/SAP: CELLULE DE COORDINATION DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE

DGPC: DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE

MAG/EL/DSA: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE, DIRECTION DE LA SANTÉ ANIMALE

CNCOD: COMITE NATIONAL DE COORDINATION DES ONG SUR LA DESERTIFICATION

MAH/DGC: MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DIRECTION DE LA GESTION DES CATASTROPHES

FAO: ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

CONTACTS

• M. KATIELLOU GAPTIA LAWAN

Directeur de la Météorologie Nationale,
Tél. +227 20732160, Email: katielloulaw@gmail.com

• M. BARMOU BATOURE MAHAMAN BOHARI

Point focal, CC/SAP
Tél. +227 96989042, Email: Sahel_clim@hotmail.fr

• M. BOUBACAR ISSOUFOU

Expert NORCAP - Analyste en Changement Climatique à la DMN
Tél. +227 96 46 52 03, E-mail: boubacarissou@gmail.com

CHARGÉ DE COMMUNICATION

• M. MIKAÏLA ISSA

Expert NORCAP en Communication Climat à la DMN
Tél: +227 87 72 96 26, Whatsapp: +221 708028837,
Email: mikailaissa@gmail.com

VOTRE AVIS COMPTE

Chers lecteurs, nous vous invitons à partager vos impressions, vos idées et vos suggestions pour nous aider à vous servir au mieux. Votre opinion compte pour nous, car elle nous permet d'améliorer continuellement la qualité de notre bulletin. N'hésitez pas à nous envoyer votre feedback à l'adresse nigermet@gmail.com. Nous sommes impatients de lire vos commentaires et de prendre en compte vos suggestions pour rendre notre bulletin toujours plus utile et pertinent.



Ce bulletin est produit par le groupe thématique **Climat et Réduction des Risques de Catastrophes** du Cadre National pour les Services Climatiques du Niger avec l'appui du **PAM** sous la coordination de la **DMN**.